

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 312

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article élargit le champ de la libération conditionnelle.